

Objet : *RS - Approbation de la convention d'occupation précaire d'un immeuble non bâti dépendant du domaine public autoroutier*

- date de convocation le 24 mai 2024
- nombre de conseillers en exercice : 51

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi trente mai dix-huit heures trente, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Saint-Cassin, salle des fêtes, sous la présidence de Thierry Repentin, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 34

| | |
|--------------------------------|---|
| Aillon-le-Jeune | Serge Tichkiewitch |
| Aillon-le-Vieux | Vincent Miguet |
| Arith | Cécile Trahand |
| Barberaz | |
| Barby | Christophe Pierreton |
| Bassens | |
| Bellecombe-en-Bauges | Eric Delhommeau |
| Challes-les-Eaux | Josette Rémy |
| Chambéry | Marie Bénévise - Florence Bourgeois - Pierre Brun - Jean-Benoît Cerino - Isabelle Dunod - Christelle Favetta-Sieyes - Martin Noblecourt - Gaëtan Pauchet - Thierry Repentin |
| Cognin | Franck Morat |
| Curienne | |
| Doucy-en-Bauges | |
| Ecole | Hervé Ferroud-Plattet |
| Jacob-Bellecombette | Brigitte Bochaton |
| Jarsy | Pierre Duperier |
| La Compôte | |
| La Motte-en-Bauges | Damien Regairaz |
| La Motte-Servolex | Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux |
| La Ravoire | Grégory Basin - Alexandre Gennaro |
| La Thuile | Jean-François Poitou |
| Le Châtelard | |
| Le Noyer | |
| Les Déserts | Sandra Ferrari |
| Lescheraines | |
| Montagnole | Jean-Maurice Venturini |
| Puygros | |
| Saint-Alban-Leyse | Michel Dyen |
| Saint-Baldoph | |
| Saint-Cassin | Jocelyne Gougou |
| Sainte-Reine | Philippe Ferrari |
| Saint-François de Sales | |
| Saint-Jean-d'Arvey | Christian Berthomier |
| Saint-Jeoire-Prieuré | |
| Saint-Sulpice | |
| Sonnaz | Daniel Rochaix |
| Thoiry | Thierry Tournier |
| Vérel-Pragondran | Jean-Pierre Coendoz |
| Vimines | |

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 9

de Luc Berthoud à Pascal Mithieux - de Arthur Boix-Neveu à Marie Bénévise - de Vincent Boulnois à Eric Delhommeau - de Corinne Charles à Franck Morat - de Marcel Ferrari à Jocelyne Gougou - de Philippe Gamen à Brigitte Bochaton - de Sylvie Koska à Alexandre Gennaro - de Jean-Marc Léoutre à Michel Dyen - de Marie Perrier à Hervé Ferroud-Plattet

- conseillers excusés : 8

Stéphane Bochet - Alain Caraco - Maryse Fabre - Jean-Pierre Fressoz - Max Joly - Luc Meunier - Alain Thieffenat - Corine Wolff

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Bureau du 30 mai 2024

délibération n° 091-24

objet **RS - Approbation de la convention d'occupation précaire d'un immeuble non bâti dépendant du domaine public autoroutier**

Michel Dyen, vice-président chargé des bâtiments, du patrimoine, des travaux et des voiries, en lien avec Christophe Pierretton, vice-président chargé de la mobilité, rappelle le projet de réalisation, courant 2024, d'une voie verte le long de l'autoroute A41 afin de créer une liaison modes doux entre la rue de Borolan et la rue de Belle Eau à Chambéry. Le coût de l'opération est estimé à 60 000 € HT.

Ce nouvel itinéraire raccourcira le trajet entre le centre-ville de La Motte-Servolex et le parc d'activités des Landiers. Actuellement les cyclistes sortent de la passerelle du Pré Marquis et passent au-dessus de la VRU par la rue des Epinettes et la rue de Borolan, mais ils sont ensuite contraints d'effectuer un grand détour par la rue de Belle Eau pour rejoindre la partie sud de la zone des Landiers. Cette nouvelle voie verte entre la rue de Borolan et la rue de Belle Eau permettra donc d'éviter aux cyclistes et piétons de réaliser ce détour.

Ce projet entre en interaction avec le domaine public autoroutier concédé (DPAC) à l'AREA. Aussi, dans l'attente d'un transfert à Grand Chambéry du foncier concerné par les travaux, il est nécessaire de signer une convention avec le concessionnaire.

A l'issue des travaux, une nouvelle limite DPAC sera dessinée intégrant les ouvrages et travaux réalisés par Grand Chambéry dans le cadre de ce chantier.

Le projet de convention annexé à la présente a pour objet de définir les conditions de la mise à disposition, selon lesquelles les terrains intégrés au DPAC du nœud autoroutier de Chambéry (une superficie d'environ 800 m²) nécessaires à la réalisation des travaux d'aménagement de cette voie verte seront mis à disposition à titre gratuit.

Vu les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière de voirie et de mobilité,

Vu la délibération n° 026-24 C du Conseil communautaire du 28 mars 2024 déléguant au président les conventions d'occupation du domaine public,

Vu la délibération n° 055-24 C du Conseil communautaire du 28 mars 2024 prenant acte du programme des études et des aménagements prévus sur l'année 2024,

Vu l'avis de la commission mobilité du 13 mars 2024,

Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : approuve la convention d'occupation précaire du domaine public autoroutier concédé à l'AREA,

Article 2 : autorise le président ou son représentant à signer la convention,

Article 3 : dit, en application de l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Thierry Repentin





**PRÉFET
DE LA SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte :

Décision I-Parapheur du Bureau

Numéro attribué à l'acte :

091-24

Objet de l'acte :

RS - Approbation de la convention d'occupation précaire d'un
immeuble non bâti dépendant du domaine public autoroutier

Classification Préfecture :

3 - Domaine et patrimoine 3 - Locations 4 - Autres baux

Date de l'acte :

30 mai 2024

Annexe(s) :

CONVENTON DP AREA

Identifiant de télétransmission :

073-200069110-20240530-lmc1H31561H1-DE

Identifiant unique de l'acte :

lmc1H31561H1

Date de transmission en Préfecture :

04 juin 2024

Date de réception en Préfecture :

04 juin 2024

Date de publication sur le site internet:

mercredi 05 juin 2024